Le vingt-huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 22 Août 2023

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

<u>Auxiliaire de séance</u>: Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juin 2023
- 2. Décision modificative N° 3 : ouverture de crédit chaudière Bistr'aux livres, FPIC....
- 3. Délibération : Baux professionnels médecin, infirmière, psychologue
- **4.** Délibération : Dépôt d'archives aux archives départementales
- **5.** Délibération : Conventions enfance jeunesse
- **6.** Délibération : Fonds d'aide aux jeunes
- 7. Délibération : Contrats Parcours Emploi Compétences (agent d'entretien et espaces verts)
- **8.** Délibération : Renouvellement convention destruction nids d'insectes
- **9.** Délibération : Convention « Secours Populaire »

DECISION DU MAIRE

- Accord sur devis de AGIRE 76 pour l'entretien des espaces verts dans le cimetière pour un montant de 2018.60€ TTC
- Accord sur devis de CF CUISINE pour la réparation du lave-vaisselle pour un montant de 885.61€ TTC
- Accord sur devis de l'entreprise SELLERIE COQUET pour la réparation des bancs de l'école maternelle pour un montant de 1 385.00€.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2023

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le compte administratif provisoire arrêté au 24 Août 2023.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 548 192.17€ soit 52% du budget primitif voté.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 475 655.08€ soit 45.1% du budget primitif voté.

Le montant des dépenses augmente plus vite que le montant des recettes. Pour permettre de dégager un excédent de fonctionnement, il sera nécessaire d'être vigilant sur l'engagement des dépenses de fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice.

Le montant des recettes de fonctionnement ne semble pas sous-estimé, et ne devrait pas apporter d'excédent supplémentaire.

POINT N° 1

Délibération 2023.28.08.01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 2

Délibération 2023.28.08.02

DECISION MODIFICATIVE N°3

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les mouvements de crédits nécessaires.

En section de fonctionnement : Opérations Réelles

Sens D/R	Chapitre / Article	Intitulé	Montant
Dépenses	014 /7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements	+ 3 317.00€
Dépenses	014/739221	Fonds de péréquation des ressources	+ 5 200.00€
Dépenses	011/ 615221	Entretien des bâtiments	- 8 517.00€
Dépenses	012 /6413	Personnel non-titulaire	- 1 300.00€
Dépenses	012/64168	Emploi aidés	+10 000.00€
Recettes	013/6419	Remboursement Indemnités journalières	+ 5 500.00€
Recettes	74718	Participations de l'Etat + 3 2	

En section d'investissement : Opérations Réelles

Sens D/R	Article/Opération	<u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>
Dépenses	2131/349	Bâtiment et installations Bistr'aux Livres	+ 6 000.00€
Dépenses	2131/417	Bâtiment et installation Mille-Club	+ 2 500.00€
Dépenses	2182/250	Matériel de transport - véhicule	- 5 900.00€
Dépenses	2111/200	Terrain nus – réserve foncière	- 1 750.00€
Recettes	165	Caution reçue	+ 850.00€

Adopté à l'unanimité

POINT N° 3

Délibération 2023.28.08.03

BAUX PROFESSIONNELS: MAISON MEDICALE - MAISON DE SOINS ET PARAMEDICAL

Point présenté par M. Le Maire :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réaménagement du cabinet médical situé 62 Route de Mirville sont aujourd'hui terminés.

L'infirmière libérale occupant le local situé 11 Route du Village pourra intégrer les locaux à compter du 15 septembre 2023.

Le local devenu vacant sera mis à disposition d'un psychologue à compter du 15 septembre 2023.

Monsieur le Maire présente les projets de baux professionnels et propose de fixer les montants des loyers comme suit :

- Maison médicale : médecin => 600.00€ mensuels pas de charges locatives
- Maison médicale : infirmière => 300.00€ mensuels pas de charges locatives
- Cabinet de soins : psychologue => 250.00€ mensuels pas de charges locatives

Adopté à l'unanimité

POINT N° 4

Délibération 2023.28.08.04

DEPOT ARCHIVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives de la Commune a été réalisé le 22 juin 2023.

Il s'agissait d'évaluer la possibilité d'octroi d'une subvention pour l'acquisition de rayonnages pour les archives.

Il a été relevé que les archives communales font l'objet d'un suivi et d'un récolement régulier mais que certaines archives pourront faire l'objet d'une élimination.

Un rappel sur l'obligation réglementaire de déposer nos registres de l'Etat-Civil et plus de 120 ans ainsi que nos archives cinquantenaires aux archives Départementales a été fait par courrier en date du 29/06/2023.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 5

Délibération 2023.28.08.05

<u>CAF : CONVENTION ENFANCE JEUNESSE</u> <u>AVENANTS AUX CONVENTIONS</u>

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal l'avenant aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service des équipements ou services pour :

- l'extrascolaire
- le périscolaire

Adopté à l'unanimité

POINT N° 6

Délibération 2023.28.08.06

FONDS AIDE AUX JEUNES

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le dispositif du Département du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Ce dispositif basé sur la participation financière des Communes a pour but d'aider les jeunes de Seine-Maritime en termes de soutien dans leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité. En 2022, ce dispositif a permis d'aider 554 jeunes pour un montant moyen de 436€.

Le montant de la contribution est de $0.23 \in$ par habitant soit pour la commune : $1269 \times 0.23 \in$ = $291.87 \in$.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 7

Délibération 2023.28.08.07

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaire et de la plonge au restaurant scolaire est terminé.

Monsieur le Maire précise que la charge de travail pour ce poste ne peut être répartie entre les différents agents.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La durée du contrat est de 9 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent pour l'entretien de l'école maternelle et la surveillance au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 au 31 mai 2024 à raison de 22 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 7 (suite)

Délibération 2023.28.08.08

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE D'UN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Point présenté par M. Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre agent du service technique est seul pour assumer toutes les missions relatives à l'entretien des espaces verts sur la Commune.

Actuellement, la charge de travail est accrue et il est difficile pour notre agent de faire face.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La durée du contrat est de 9 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter dès que possible un agent pour l'entretien des espaces verts à raison de 20 heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité

POINT N° 8

Délibération 2023.28.08.09

Point présenté par M. Le Maire

CONVENTION NIDS D'HYMENOPTERES

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que depuis 2011, les sapeurspompiers de la Seine Maritime n'interviennent plus pour la destruction des nids d'hyménoptères. À ce titre, les collectivités ont la possibilité de passer une convention avec une société spécialisée pour la destruction des nids d'insectes sur le territoire de la commune, chez les particuliers ainsi que sur le domaine public.

La commune avait signé en 2019 une convention avec l'entreprise CB Multi-services pour 3 années.

L'entreprise est agréée par la « Fredon Haute-Normandie », notamment pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

La convention est aujourd'hui expirée, l'entreprise ayant donné entière satisfaction, Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention pour trois années.

Les tarifs et la prise en charge financière de la commune pourrait s'établir comme suit :

Type D'insectes	Prix de la Prestation	Prise en Charge Département*	Prise en charge Commune	Reste à charge
Guêpes – frelons	70.00€	0.00 €	50.00€	20.00€
Frelons Asiatiques : 0 et 5 m hauteur	70.00€	21.00€	49.00€	0.00€
Frelons Asiatiques : 5 et 15 m hauteur	110.00€	30.00€	50.00€	30.00€
Frelons Asiatiques : au- delà de 15m	150.00€	30.00€	50.00€	70.00€

Adopté à l'unanimité

POINT N° 9

Délibération 2023.28.08.10

Point présenté par Mme MICHONNET

CONVENTION PARTENARIAT SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le secours populaire propose à la Commune la signature d'une convention de partenariat.

Afin de lutter contre la fracture numérique et l'isolement, la fédération de Seine-Maritime du Secours Populaire à travers le comité Havrais, met en place « Solidaribus ».

Il s'agit d'une antenne mobile du Secours Populaire mise en place grâce au soutien « France Relance ».

La Commune informera et orientera le public vers les permanences (environ 1 fois par mois), mettra un point d'accès à l'énergie électrique, autorisera l'occupation du domaine public. Monsieur le Maire propose de nommer Mme MICHONNET référente du projet.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Limiteur de sons dans la salle le Mille-Club

Monsieur Lemaistre informe le Conseil Municipal que le limiteur de sons a été mis en service ce jour.

Ravalement Bistr'aux Livres

Les travaux de ravalement du Bistr'aux livres sont en cours d'achèvement.

Travaux Eglise:

Les travaux de rénovation de l'Eglise devraient commercer début septembre.

Travaux d'accessibilité

Les travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire sont terminés (création d'une rampe d'accès en béton, réaménagement des sanitaires).

Projet de cession parcelle à lotir

Une réunion de présentation du projet pourrait être fixée le 7 septembre à 18h00 en Mairie. Un mail sera adressé en ce sens à Nexity.

Projet de création réserve Incendie sur Bréauté

Un courrier de la Commune de Bréauté a été reçu en Maire afin de nous solliciter dans un financement tripartite d'une réserve d'eau incendie.

Un rendez-vous sera fixé avec M. Le Maire de Bréauté afin d'avoir des compléments d'information, (positionnement exact de la réserve, montant des travaux...).

Racing Club Normand

Monsieur Le Maire fait un point sur les différents mails échangés avec la secrétaire de l'Association Foot Racing Club Normand, lors de la préparation du vide-greniers. Forcés de constater que les réponses à nos interrogations étaient hors propos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Gérard CAPOT Maire	Martine MAILLARD Secrétaire de séance